

## **Airbnb sous surveillance**

**Paris et plusieurs villes franciliennes tentent d'encadrer l'activité d'Airbnb et autres plateformes numériques de location de logements touristiques. Dès décembre, elles se saisiront d'un décret d'application obligeant les loueurs à se déclarer en mairie.**

**Julien Descalles**

Aux quatre coins de la planète, les grandes métropoles enrichissent leur arsenal législatif pour faire face aux dérives des plateformes numériques de location - Airbnb, Homelidays ou Abritel-HomeAway. Une gronde générale, même si le choix des armes diffère. « Paradoxalement, la France reste le pays le plus libéral, et celui où les règles sont les moins appliquées et les moins sanctionnées », tempère Saskia Cousin, coauteure de Sociologie du tourisme. Ainsi Londres et San Francisco ont-elles limité le nombre de nuitées maximal pour un loueur à 90 jours par an, Amsterdam à 60, New York à 30. Barcelone ne cesse de multiplier le nombre d'inspecteurs traquant les offres de logement sans licence. Berlin, enfin, est la plus sévère, interdisant toute location d'un bien entier...

Retrouvez la suite de l'article dans le dernier numéro du Magazine Grand Paris, disponible en kiosque ou par [abonnement](#)